

RETRAITE À 64 ANS AVEC 43 ANNÉES DE COTISATION, C'EST NON ! **Tous en grève à partir du jeudi 19 janvier !**

Se préparant à dégainer une énième fois l'arme du 49 ter, la Première ministre Borne a détaillé les modalités de sa contre-réforme des retraites qui va impacter tous les salariés, y compris, les personnels de l'éducation nationale. Le gouvernement éloigne l'âge légal de départ d'un trimestre par an pour arriver à 64 ans en 2030.

BAISSE DES PENSIONS PROGRAMMÉE POUR TOUS LES PERSONNELS

Ainsi, un enseignant ayant 57 ans en 2023 pourrait, sans la réforme, partir en retraite à 62 ans, c'est à dire en 2028. La contre-réforme Borne-Macron le contraindrait à partir au moins en 2030, à l'âge de 64 ans. En 2027, avec la réforme, pour toucher une retraite à taux plein, il faudrait 43 années de cotisation. Par exemple, un enseignant stagiaire en 2022-2023, qui a obtenu son baccalauréat à 18 ans, ne cotise, avec la contre-réforme de la masterisation, qu'à partir de 22 ans. Si la contre-réforme passe et seulement s'il a une carrière linéaire, ce stagiaire pourra légalement partir en retraite à 64 ans, mais subira nécessairement une décote d'un an. Il devra travailler au minimum jusqu'à 65 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Or, de très nombreux enseignants, CPE, Psyen, AED, AESH, n'ont pas un parcours professionnel linéaire et ont commencé à travailler après l'âge de 22 ans. Encore plus qu'aujourd'hui, l'immense majorité des personnels sera confrontée à ce dilemme : partir à l'âge légal avec une grosse décote (-1,25 % par trimestre manquant) ou devoir partir à 65, 66 ou 67 ans pour avoir une retraite à taux plein. Concrètement, la contre-réforme Borne se traduira par une baisse drastique du montant des pensions. Mais rassurons-nous, le gouvernement affirme qu'on ne travaillera pas au-delà de 70 ans

UN MINIMUM DE PENSION DE 1200 EUROS BRUTS PAR MOIS... INACCESSIBLE POUR UNE MAJORITÉ DE PERSONNELS PRÉCAIRES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Particulièrement précarisés par leurs conditions d'emploi, les AESH, les AED mais aussi, les enseignants et CPE contractuels, parce qu'ils sont soumis à des conditions d'emploi précaires, ne pourront même pas prétendre à ce minimum. Parce qu'ils ne disposeront pas d'une carrière complète, leur pension sera inférieure à 1 200 euros bruts par mois.

UN DÉPART MAINTENU AVEC 75 % DU SALAIRE DES 6 DERNIERS MOIS POUR LES TITULAIRES, PAS SI SÛR !

Le gouvernement souffle le chaud et le froid. Le ministre Guerini de la Fonction publique indique que les « caractéristiques propres au régime de la fonction publique demeurent

inchangées ». Mais la Première ministre Borne affirme de son côté que sa réforme actera « l'extinction des principaux régimes spéciaux ». Or, le régime des fonctionnaires (le Code des pensions civiles et militaires) figure parmi les 42 régimes spéciaux. Le gouvernement avance vers le rattachement de tous les fonctionnaires au régime général.

LA GRÈVE À PARTIR DU 19 JANVIER POUR BLOQUER LE PAYS

Aucun recul de l'âge légal ! Aucune augmentation de la durée de cotisation ! FO, CGT, CFDT, CFTEC, CFE-CGC, UNSA, FSU, Solidaires appellent à une première journée de grève jeudi 19 janvier, « départ d'une puissante mobilisation sur les retraites ». FO organise des centaines d'heures d'information syndicale et des tournées dans les établissements. La confédération FO prend ses responsabilités en mettant à disposition de ses adhérents une caisse de grève tout comme les syndicats départementaux et les UD.



En AG ensemble pour décider la grève à partir du 19 janvier !

- ▶ **Faisons reculer Macron et son gouvernement !**
- ▶ **Retrait de la réforme des retraites !**
- ▶ **Augmentation des salaires pour tous sans contrepartie !**
- ▶ **Annulation des suppressions de postes !**